



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget de l'Ontario 2013-2014

Le 2 mai 2013

Faits saillants du budget

Cet après-midi, le ministre des Finances, M. Charles Sousa, a présenté son budget pour l'année 2013. Voici un résumé des faits saillants de ce budget.

Perspectives budgétaires et économiques

- Le budget de 2013 prévoit un déficit provincial de 9,8 milliards de dollars pour l'exercice 2012-2013, soit un déficit inférieur de 5,0 milliards de dollars par rapport aux projections initiales du budget de 2012.
- La province anticipe réaliser un déficit de 11,7 milliards de dollars pour l'exercice 2013-2014, de 10,1 milliards de dollars pour 2014-2015, de 7,2 milliards de dollars pour 2015-2016 et un budget équilibré d'ici 2017-2018.
- Le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB réel de 1,5 % en 2013, de 2,3 % en 2014 et de 2,4 % en 2015 et 2016.

Mesures relatives aux entreprises

- Pour offrir aux petits employeurs un allègement accru au titre de l'impôt-santé des employeurs (ISE), le budget propose de faire passer la masse salariale annuelle exonérée de l'ISE de 400 000 \$ à 450 000 \$ et d'indexer ce montant en fonction de l'inflation. De plus, le budget propose d'éliminer, à partir du 1^{er} janvier 2014, l'exemption pour les employeurs du secteur privé qui ont une masse salariale de plus de 5 millions de dollars. Les groupes d'employeurs associés continueront de répartir l'exemption entre eux et de cumuler leurs masses salariales pour déterminer s'ils peuvent se prévaloir de cette exemption.
- Établi en 2004, le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA) est un crédit d'impôt remboursable s'élevant entre 35 % et 45 % des salaires et des traitements versés aux apprentis admissibles. Pour mieux cibler le CIFA et augmenter les taux d'achèvement dans les métiers admissibles à ce crédit d'impôt, le budget propose de ne plus appliquer le CIFA aux dépenses engagées pour certains métiers des technologies de l'information à compter du 31 mars 2014.
- Le budget propose d'éliminer, à compter du 1^{er} avril 2014, l'exonération de la taxe de 14,3 cents le litre dont bénéficie le biodiesel en vertu de la *Loi de la taxe sur les carburants*. De plus, le gouvernement propose de consulter les parties prenantes au sujet d'un mandat provincial en ce qui a trait aux carburants diesel plus verts.

L'avenir du Canada

- Deloitte est un cabinet de fiscalité à l'échelle mondiale qui possède la plus importante pratique de fiscalité au Canada, ce qui lui donne une perspective unique sur les politiques fiscales compétitives et les grands moteurs de la prospérité nationale.
- S'il se dote de politiques fiscales adéquates, le Canada peut devenir plus productif et plus compétitif à l'échelle mondiale. La clé consiste à créer un écosystème fiscal qui peut favoriser l'innovation et l'investissement tout en appuyant l'objectif d'un budget équilibré.
- **L'avenir de la productivité**
- **Commentaires de Deloitte**

- L'Ontario propose d'adopter de nouvelles règles qui exigeraient que les contribuables déclarent les opérations d'évitement fiscal abusives visant à échapper au fisc ontarien, à l'instar du gouvernement fédéral qui a adopté des règles similaires en novembre 2012. En outre, l'Ontario continuera de travailler avec le gouvernement fédéral pour examiner d'autres occasions de consolider l'intégrité du régime fiscal.
- En ce qui concerne l'exploration et la production minière en Ontario, le gouvernement a réitéré son intention, comme annoncée dans le budget de 2012, de travailler avec les parties prenantes au cours des prochains mois afin de revoir le système actuel dans le but de s'assurer que l'Ontario reçoit une compensation équitable pour ses ressources non renouvelables.
- Dans le but de favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation, le budget propose de mettre en place un programme pilote de bons pour la commercialisation et l'innovation visant à permettre aux entrepreneurs et aux petites entreprises d'accéder aux services d'innovation, de productivité et de commercialisation offerts par les établissements de recherche de l'Ontario.
- Afin de renforcer le secteur du capital de risque en Ontario, la province collaborera avec le gouvernement fédéral en vue de mettre en place, en partenariat avec le secteur privé, un nouveau fonds de capital-risque pouvant atteindre 300 millions de dollars.
- Le budget a annoncé la création d'un groupe d'experts qui aura pour mission d'évaluer la viabilité et l'efficacité des crédits d'impôt remboursables et des programmes de financement direct de l'Ontario.
- Certaines propositions annoncées dans le budget fédéral seront adoptées par l'Ontario, notamment celles liées à la prolongation de l'accélération de la déduction pour amortissement pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation; au crédit d'impôt pour dividendes; à l'exonération cumulative des gains en capital sur les actions admissibles de petites entreprises, les biens agricoles admissibles et les biens de pêche admissibles; aux pertes agricoles restreintes; à la déduction pour compartiments de coffre-fort; au commerce de pertes de fiducies et de sociétés; aux dépenses minières; à la déduction pour amortissement accéléré applicable au matériel de production d'énergie propre; aux opérations de requalification et les stratagèmes d'assurance-vie avec effet de levier.

Mesures relatives aux particuliers

- Le budget de 2011 instaurait la Prestation Trillium de l'Ontario (PTO), qui réunissait en un seul versement le crédit de taxe de vente de l'Ontario, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers ainsi que le crédit pour les coûts d'énergie dans le nord de l'Ontario afin de mieux faire correspondre le versement des paiements au titre des crédits d'impôt remboursables au moment où les personnes qui y ont droit engagent des dépenses admissibles. Depuis juillet 2012, la PTO est versée aux particuliers sous forme de paiements mensuels. Le gouvernement propose de permettre à chaque bénéficiaire, à partir de 2014, de choisir entre recevoir sa prestation sous forme de paiements mensuels ou en un seul versement suivant la fin de l'année servant au calcul de la prestation.
- Des modifications interprétatives seront présentées afin de préciser que les dispositions sur la séparation involontaire des conjoints mariés ou de fait pour des raisons médicales ne s'appliquent pas aux fins du crédit de taxe de vente de l'Ontario.

Mesures relatives aux taxes de vente

- Le budget propose de révoquer la date limite du 30 juin 2013 visant les mesures transitoires du budget de 2011 de la *Loi sur la taxe de vente au détail*, ce qui permettra au gouvernement de refuser de délivrer un certificat de décharge tant que les taxes exigibles en vertu de plusieurs lois n'ont pas été payées ou garanties lors d'une vente assujettie à la *Loi sur la vente en bloc*.

Autres mesures fiscales

- Le gouvernement a l'intention d'étendre l'utilisation de son système automatisé d'évaluation des risques pour identifier les comptes présentant les plus hauts risques de pertes fiscales pour la province de l'Ontario. Il entend également concentrer ses efforts en matière de vérification fiscale.
- Des modifications seront proposées à diverses lois fiscales ainsi que des modifications de forme à diverses autres lois, notamment les lois suivantes : la *Loi sur l'imposition des sociétés*, la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi de 2007 sur les impôts*, la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*, la *Loi de la taxe sur les carburants*, la *Loi de la taxe sur l'essence*, la *Loi sur les droits de cession immobilière*, la *Loi de l'impôt sur l'exploitation*

minière, la Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial, la Loi sur la taxe de vente au détail et la Loi de la taxe sur le tabac.

Pour obtenir plus d'information, vous pouvez consulter les documents budgétaires sur le site du [ministère des Finances](#).

Personnes-ressources

Associée directrice canadienne, Fiscalité
Heather Evans
416-601-6472

Toronto
Tony Ancimer
416-601-5945

Leader national de la politique fiscale
Albert Baker
416-643-8753

Derek George
416-643-8431

Provinces de l'Atlantique
Brian Brophy
709-758-5234

Les Prairies
Larry Bookman
306-343-4409

Associée directrice en fiscalité, province de Québec
Judith Bellehumeur
514-393-6512

Alberta
Trevor Bell
403-267-1880

Associé directeur en fiscalité, régions du Québec
Denis de la Chevrotière
819-797-7419

Colombie-Britannique
Étienne Bruson
604-640-3175

Ontario
Mark Noonan
613-751-6688

David Mason
613-751-6685

[Accueil](#) | [Sécurité](#) | [Avis juridique](#) | [Confidentialité](#)

1, Place Ville-Marie, Bureau 3000
Montréal, Québec H3B 4T9 Canada

© Deloitte s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.

Ce document est publié par Deloitte s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte LLP, société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Deloitte s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Québec.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

www.deloitte.ca
Désabonnement

 **Fil RSS Deloitte**

Veuillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.